



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015**

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	27

Date de la convocation : 30 juin 2015

L'an deux mille quinze, le six juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Michèle NADEAU, Maire.

Présents : Michèle NADEAU, Maurice LANGLOIS, Jean-Jack BOUMENDIL, Véronique GRELAUD, Claude LE NOAN, Josiane LEFORT, Marcel JUTEL, Patricia PERSE, Sylviane PEDRON, André LE GALLIC, Didier BISTON, Xavier BÉNÉAT, Sylvain PICART, Caroline AUGEREAU, Jean-Claude MAILLARD, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Annie PÉRIN, Éric MAHÉ, Gaël LACROIX, Josiane HENRY

Pouvoirs :

- Jean-Yves PLISSON a donné pouvoir à Xavier BÉNÉAT
- Christine TEXIER a donné pouvoir à Claude LE NOAN
- Solenn DIEUMEGARD a donné pouvoir à Caroline AUGEREAU
- Sandrine GAILLARD a donné pouvoir à Maurice LANGLOIS
- Matthieu NADLER a donné pouvoir à Didier BISTON
- Gaëlle IMBAULT a donné pouvoir à Michèle NADEAU

Secrétaire de séance : Caroline AUGEREAU

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2015 :

Madame le Maire fait part de 2 remarques transmises par Éric MAHÉ, le 3 juillet 2015 :

Question écrite – bas de la page 6 :

"Éric MAHÉ demande de confirmer que cette participation sera revue lors du budget primitif 2016. Madame le Maire répond par l'affirmative, avec possibilité ou non d'antériorité sur 2015. Cela sera à étudier en commission Finances."

Selon Éric MAHÉ, Madame le Maire n'aurait pas évoqué la possibilité d'antériorité sur 2015.

Madame le Maire maintient ses propos, qui sont consignés sur les notes prises par Agnès LIBERGE, et refuse la modification demandée du procès-verbal.

Questions diverses – divagation des chiens errants (p. 8) :

Éric MAHÉ demande à compléter comme suit son intervention :

"Éric MAHÉ attire l'attention sur la divagation des chiens, notamment les soirs et les week-ends. Il explique qu'il y a plusieurs semaines, il a recueilli un chien errant à son domicile. Il était 18h et a donc appelé la mairie qui était fermée. Ne sachant la procédure à suivre, il a contacté la clinique vétérinaire qui lui a répondu ne pas être compétent en matière de chien errant, il a contacté ensuite la gendarmerie de Theix qui lui a indiqué que la commune avait signé une convention avec la fourrière de Vannes. Il a tenté d'appeler en vain la fourrière. Il demande s'il est possible d'inscrire sur le site de la commune, la procédure à suivre en matière de chien errant."

Madame le Maire confirme qu'Éric MAHÉ avait bien expliqué avoir contacté la gendarmerie mais cela a été omis lors de la rédaction du procès-verbal.

À l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal ainsi modifié est adopté.

Jean-Paul LE BIHAN se dit content qu'un pont-cadre soit prévu à Cosquéric.

1 – Vannes aggro – modification des statuts

Madame le Maire expose que lors de sa séance du 18 juin 2015, le Conseil communautaire a approuvé la modification de certains articles des statuts de Vannes aggro :

- logo
- article 2 sur le siège social
- article 3 – objet : modification des compétences obligatoires en matière de :
 - équilibre social et d'habitat ;
 - politique de la ville
 - gestion des milieux aquatiques (ajout)
- modification des compétences optionnelles en matière de :
 - voirie d'intérêt communautaire ;
 - protection et mise en valeur de l'environnement ;
 - fonds de concours (ajout)
- modification des compétences facultatives : espace autonomie seniors, centre local d'information et de coordination, instruction des autorisations d'urbanisme, gestion des abris voyageurs, office public communautaire de l'habitat (ajout)
- représentation des communes membres.

Éric MAHÉ demande si suite à la prise de compétence de Vannes aggro en matière de gestion des milieux aquatiques, Vannes aggro représentera dorénavant la commune au sein du Parc Naturel Régional, du bassin versant de la rivière de Pénerf, du comité d'estuaire... **Agnès LIBERGE** rappelle que la représentation des communes et des intercommunalités au sein du Parc Naturel Régional est fixée par les statuts de la charte, rien ne changera pour le Parc et le bassin versant de Pénerf, qui dépend du Parc.

Éric MAHÉ demande des précisions quant aux fonds de concours. **Madame le Maire** explique que Vannes aggro pourra apporter son concours à la construction d'un équipement sportif municipal.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve la modification des statuts de Vannes Aggro ;
2. autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

2 – Vannes aggro – avis sur le Programme Local de l'Habitat 2016 - 2021

Par délibération du 18 avril 2013, Vannes aggro a décidé d'engager la procédure d'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) afin de définir un plan d'actions en adéquation avec la nouvelle situation économique, sociale et démographique du territoire.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, ce nouveau PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à

améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les réflexions ont abouti à la définition du projet du PLH 2016-2021 qui comprend quatre parties :

1. Le diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et la situation de l'hébergement ainsi que les conditions d'habitat sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
2. Les orientations qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'Habitat
3. Le programme d'actions territorialisées décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2016-2021
4. Enfin, les modalités de suivi et d'évaluation du PLH

Une attention particulière a été portée à la production variée et adaptée de logements à l'ensemble des besoins et aux évolutions démographiques en intégrant :

- Les questions du renouvellement urbain et d'économie d'espace ;
- Les questions énergétiques ;
- Les questions de parcours résidentiel.

Ce dispositif ambitieux en matière de politique de l'habitat porte sur un engagement financier important de Vannes agglomération d'environ 18 millions d'euros sur la période 2016-2021, contre 14,8 millions pour le PLH 2010-2015.

Madame le Maire rappelle qu'un diaporama sur les orientations du PLH a été présenté en commission Urbanisme, le 3 juin 2015.

Éric MAHÉ fait part de la complète adhésion du groupe minoritaire au projet de Programme Local de l'Habitat de Vannes agglomération.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet de Programme Local de l'Habitat 2016-2021 de Vannes agglomération tel que présenté.

3 – Modification de la composition de certaines commissions municipales

Madame le Maire expose que suite aux démissions d'Élisabeth STELLA ROUSSEAU et de Sandrine AURAIN, il convient de revoir la composition de certaines commissions municipales :

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la nouvelle composition de certaines commissions municipales :

- **Économie – Emploi – Tourisme** : Jean Jack BOUMENDIL, Josiane LEFORT, Matthieu NADLER, André LE GALLIC, Sylvain PICART, Annie PERIN, Patrick CAILLEAU
- **Éducation - Enfance – Jeunesse** : Véronique GRELAUD, Josiane LEFORT, Solenn DIEUMEGARD, André LE GALLIC, Caroline AUGEREAU, Patrick CAILLEAU, Josiane HENRY
- **Communication – Information** : Maurice LANGLOIS, Sylvain PICART, Josiane LEFORT, Sandrine GAILLARD, Patricia PERSE, Éric MAHÉ, Josiane HENRY
- **Sécurité** : Maurice LANGLOIS, Jean Jack BOUMENDIL, Jean-Yves PLISSON, Caroline AUGEREAU, Sylvain PICART, Didier BISTON, Gaël LACROIX
- **Personnel** : Maurice LANGLOIS, Solenn DIEUMEGARD, Sylvain PICART, Josiane HENRY

- **Finances** : Maurice LANGLOIS, Jean Jack BOUMENDIL, Jean-Yves PLISSON, Matthieu NADLER, Sandrine GAILLARD, Patrick CAILLEAU, Éric MAHÉ

4 – CCAS – désignation d'un représentant au Conseil d'administration

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne Josiane HENRY comme membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Sandrine AURAIN, démissionnaire.

5 – Mission Locale du pays de Vannes – désignation d'un délégué

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne Sylvain PICART comme délégué à l'Assemblée générale de la Mission Locale du Pays de Vannes, en remplacement d'Élisabeth STELLA ROUSSEAU, démissionnaire.

6 – EADM – désignation d'un représentant au Conseil d'administration

Par délibération du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal a désigné Michèle NADEAU, représentante titulaire, et Jean-Yves PLISSON, représentant suppléant, de la commune de Surzur au sein du Conseil d'administration d'EADM.

Suite à son élection comme conseillère départementale, Michèle NADEAU a été désignée comme représentante du Département au sein du Conseil d'administration d'EADM. Une même personne ne pouvant représenter deux collectivités, il convient de pourvoir à la désignation d'un nouveau délégué titulaire de la commune de Surzur.

Madame le Maire fait part de la candidature de Xavier BÉNÉAT. **Annie PERIN** fait part de la candidature d'Éric MAHÉ.

Résultats du vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins : 27

Xavier BÉNÉAT : 20 voix

Éric MAHÉ : 7 voix

Xavier BÉNÉAT est désigné comme représentant titulaire de la commune de Surzur au sein du Conseil d'administration d'EADM, en remplacement de Michèle NADEAU.

7 – Sécurité routière – désignation d'un élu référent suppléant

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne Josiane HENRY comme élue référente sécurité routière suppléante en remplacement de Sandrine AURAIN, démissionnaire.

8 – Participation citoyenne – signature d'un protocole avec la Préfecture et la gendarmerie

Maurice LANGLOIS expose que la commission Sécurité a travaillé sur la mise en œuvre à Surzur du dispositif "Participation citoyenne", en partenariat avec la gendarmerie de Theix. Il s'agit d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale. Ce dispositif vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation ;
- accroître l'efficacité de prévention de proximité.

La démarche de "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Au sein d'une rue, d'un lotissement ou d'un quartier, les habitants sont invités, par l'intermédiaire d'un référent désigné, à alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des biens et des personnes. Il s'agit bien de "veiller" et non de "surveiller". En aucun cas, ce dispositif n'a vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Après une réunion publique, le 5 février 2015, et une réunion d'information des futurs référents des quartiers, le 26 mai 2015, il est proposé la signature avec la Préfecture du Morbihan et la gendarmerie de Theix d'un protocole de participation citoyenne, précisant le principe du dispositif, les rôles respectifs du Maire et des habitants, les modalités de coordination et d'évaluation. Ce dispositif pourrait être mis en œuvre à partir de septembre 2015 dans les quartiers de Surzur, sur la base du volontariat.

Éric MAHÉ demande où habitent les référents. **Maurice LANGLOIS** répond qu'aujourd'hui 12 Surzurois sont volontaires mais il ne souhaite pas communiquer leurs nom et adresse.

Éric MAHÉ demande quelle signalétique sera apposée. **Maurice LANGLOIS** explique que les panneaux seront apposés dans les rues principales qui mènent au bourg : au niveau d'Aquagolfe, rue du Moulin, ... et non pas au niveau de chaque quartier couvert par un référent.

Éric MAHÉ fait part de son appréhension quant au risque de dérive du système en matière de surveillance et demande comment maîtriser ce risque. **Maurice LANGLOIS** répond qu'il en a longuement échangé avec la gendarmerie et qu'en cas de dérive, le référent sera suspendu. Il souligne les bonnes relations actuelles avec la gendarmerie. **Madame le Maire** estime que le risque n'est pas à écarter mais les référents ont été formés par la gendarmerie. **Maurice LANGLOIS** souligne que déjà les signalements transmis au policier municipal sont analysés avec circonspection. Le but est bien de sécuriser les quartiers.

Éric MAHÉ explique qu'ils sont bien conscients qu'il y a un besoin mais ont l'impression que le dispositif n'est pas assez cadré. Il cite l'exemple de Chemillé en Maine-et-Loire où 2 référents se sont mis à surveiller leurs voisins. Il craint de donner une "casquette" à certaines personnes, qui pourront s'en prévaloir ensuite dans leur comportement. **Jean-Jack BOUMENDIL** estime qu'il a plus d'avantages à faire qu'à ne pas faire. **Caroline AUGEREAU** fait remarquer que certains se mêlent déjà des affaires de leurs voisins. **Josie LEFORT** demande ce que propose le groupe minoritaire pour mieux cadrer le dispositif. **Éric MAHÉ** relate que des camions blancs trainent dans Surzur et que des Surzurois ont prévenu directement la gendarmerie. Le risque est de donner un pouvoir à certains. **Caroline AUGEREAU** souligne que les référents sont identifiés et bien ciblés. **Madame le Maire** rappelle le rôle de la commission Sécurité à laquelle participe le groupe minoritaire.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour et 6 abstentions** (P. CAILLEAU, JP LE BIHAN, A. PÉRIN, É. MAHÉ, G. LACROIX, J. HENRY) :

1. décide la mise en œuvre du dispositif de "participation citoyenne" sur la commune de Surzur, à compter de septembre 2015 ;
2. approuve la signature avec la Préfecture du Morbihan et la gendarmerie nationale du protocole de participation citoyenne ci-annexé ;
3. autorise Madame le Maire à signer ce protocole.

Éric MAHÉ sollicite une réunion de la commission Sécurité en septembre, avant la mise en œuvre du dispositif.

Maurice LANGLOIS envisage de réunir la commission sécurité d'ici fin août, en raison de son absence en septembre.

9 – Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et du temps méridien

Véronique GRELAUD rappelle que lors de sa séance du 12 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire et du temps méridien, ainsi que des règles de vie et de discipline.

Il est proposé de modifier ce règlement intérieur sur les points suivants :

- les modalités d'inscription ou d'annulation des repas (qui devront se faire l'avant-veille au soir et non plus la veille avant midi) ;
- la généralisation de la facturation à terme échu ;
- les modalités de paiement en incitant les parents à utiliser le service d'inscription et de paiement en ligne.

Consultés, les membres des commissions "Éducation – Enfance – Jeunesse" et "Finances" ont émis un avis favorable aux modifications proposées.

Éric MAHÉ rappelle que le restaurant scolaire n'est pas ouvert le mercredi midi aux enfants qui ne fréquentent pas l'Accueil de loisirs alors qu'il existe une forte demande. Il fait part d'un groupe de 10 enfants, dont 3 mamans assurent les déjeuners du mercredi. **Madame le Maire** confirme l'ouverture du restaurant scolaire aux seuls enfants de la Maison de l'Enfance le mercredi.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour et 6 abstentions** (P. CAILLEAU, JP LE BIHAN, A. PÉRIN, É. MAHÉ, G. LACROIX, J. HENRY) :

1. approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire et du temps méridien ci-annexé ;
2. charge Madame le Maire de sa mise en application.

10 – Multi-accueil – transformation de poste

Maurice LANGLOIS expose que suite à la décision de la directrice titulaire, qui était en disponibilité, de démissionner de la fonction publique territoriale, l'éducatrice directrice adjointe, qui assurait par intérim la direction de l'établissement s'est vue confier la direction du multi-accueil de manière pérenne. Une procédure a été lancée pour le recrutement, par voie statutaire, d'une éducatrice de jeunes enfants pour assurer la fonction de directrice adjointe. La candidate retenue par le jury chargé du recrutement possède bien le diplôme d'éducatrice de jeunes enfants mais est titulaire du

grade d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe. En attendant qu'elle réussisse le concours d'éducateur territorial de jeunes enfants, il est proposé de transformer un poste d'éducateur de jeunes enfants (catégorie B) en poste d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe (catégorie C), ayant les caractéristiques suivantes :

- fonction : animation d'un groupe d'enfants, soins aux enfants, directrice adjointe du multi-accueil ;
- grade : auxiliaire de puériculture de 1ère classe (catégorie C)
- nature de l'emploi : temps complet (35 h / semaine)

Éric MAHÉ demande si l'annonce de recrutement exigeait que le candidat ait le concours d'éducateur de jeunes enfants. **Madame le Maire** répond par la négative, il était demandé que le candidat soit titulaire du diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

Gaël LACROIX demande s'il n'est pas nécessaire que la directrice adjointe du multi-accueil soit de catégorie B. **Agnès LIBERGE** explique qu'il y a une distinction du grade et de l'emploi : la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la CAF regardent le seul diplôme. Mais l'agent sera rémunéré sur le grade d'auxiliaire. **Gaël LACROIX** demande quelle sera la durée sur ce grade d'auxiliaire. **Agnès LIBERGE** rappelle qu'il s'agit d'un recrutement par voie de mutation : la candidate est titulaire de la fonction publique territoriale, elle conserve son statut de fonctionnaire.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

1. autorise la modification de poste telle que présentée ;
2. approuve le tableau des effectifs ainsi modifié ;
3. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de cette décision.

10 – Budget annexe de la Zone Artisanale de Lann Borne – décision modificative n°1

Maurice LANGLOIS expose que par courriel du 29 mai 2015, M. Jean-Charles BARD, comptable de la Trésorerie de Vannes-Ménimur a fait remarquer qu'au sein du budget primitif 2015 du budget annexe de la Z.A. de Lann Borne, le montant inscrit des dépenses imprévues de fonctionnement (22 180 €) était supérieur au montant maximum réglementairement autorisé, fixé à 7,5% maximum des dépenses *réelles* de fonctionnement, soit 915,00 €.

C'est pourquoi il est proposé la décision modificative n°1 suivante afin de se conformer à la réglementation en vigueur :

- 022 - diminution des dépenses imprévues de fonctionnement :	- 21 265 €
- 020 – diminution des dépenses imprévues d'investissement :	- 12 995 €
- 7015 – diminution des ventes de terrains aménagés :	- 34 260 €

Ce budget annexe gérant les stocks de terrains, ces modifications entraînent un certain nombre d'écritures d'ordre entre sections. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des modifications proposées, compte par compte :

Compte	Libellé_compte	Fonction	BP 2015	DMB n°1	BP + DMB N°1
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	55 595,59 €	- €	55 595,59 €
020	Dépenses imprévues (investissement)	01	16 158,84 €	-12 995,00 €	3 163,84 €
1641	Emprunts en euros	01	24 600,00 €	- €	24 600,00 €
2764	Créances sur des particuliers	01	14 590,00 €	- €	14 590,00 €
3555	Terrains aménagés	01	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Total dépenses d'investissement =			120 944,43 €	-12 995,00 €	107 949,43 €
021	Virement de la section de fonctionnement	01	- €	14 275,00 €	14 275,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	01	594,43 €	- €	594,43 €
2764	Créances sur des particuliers	01	9 730,00 €	- €	9 730,00 €
3555	Terrains aménagés	01	110 620,00 €	-27 270,00 €	83 350,00 €
Total recettes d'investissement =			120 944,43 €	-12 995,00 €	107 949,43 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux	01	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	01	2 200,00 €	- €	2 200,00 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	01	110 620,00 €	-27 270,00 €	83 350,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	01	22 180,00 €	-21 265,00 €	915,00 €
023	Virement à la section d'investissement	01	- €	14 275,00 €	14 275,00 €
Total dépenses de fonctionnement =			145 000,00 €	-34 260,00 €	110 740,00 €
7015	Ventes de terrains aménagés	01	135 000,00 €	-34 260,00 €	100 740,00 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	01	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Total recettes de fonctionnement =			145 000,00 €	-34 260,00 €	110 740,00 €

Éric MAHÉ est heureux de voir que ce qu'ils avaient dit sur la surévaluation des dépenses imprévues se révèle exact. Madame le Maire souligne que le groupe minoritaire avait évoqué les dépenses imprévues sur le budget principal, il s'agit là d'un cas bien particulier.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de décision modificative n°1 du budget annexe 2015 de la zone artisanale de Lann Borne tel que présenté ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision modificative n°1.

Questions diverses :

- GR 34** : la DDTM a informé Madame le Maire que l'enquête publique sur la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) aurait lieu à compter de mi-septembre pour une durée de 4 semaines.
- Breizh Land Parc** : Madame le Maire lit les conclusions du rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique :

En conséquence j'émet un avis favorable au projet de permis d'aménager un parc de loisir sur la commune de Surzur (Morbihan), sous réserve de

- La mise en place d'un comité de suivi, qui peut comprendre les associations communales ou intercommunales de riverains et de défense de l'environnement, des élus des différentes collectivités, destiné à échanger sur l'évolution du parc et auquel sera communiqué les données des suivis effectués (données acoustiques, données relatives à la gestion des eaux pluviales, données relatives à la circulation)
- La mise en place de sonomètres dans les parties sud et ouest du parc, un rapport détaillant les données analysées et la méthodologie étant transmis périodiquement au comité de suivi sur les périodes d'ouverture du parc.

- **La mise en place de protection acoustique et visuelle** au sud et à l'ouest du projet au moyen de palissade d'au moins 2.50 m avec évaluation de l'efficacité de ces protections pour les riverains.

Je recommande au pétitionnaire **de se rapprocher des équipes du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan** afin d'étudier les possibilités de mise en place et de valorisation de végétations, de refuges à faune et de passages à petite faune. **Je recommande également le suivi des flux de circulation** généré par l'activité et l'implication du pétitionnaire dans la réflexion pour améliorer la circulation du bourg.

3. **Rue des Sports / place de la Gare : Madame le Maire** informe que la commission municipale d'appel d'offres vient de se réunir pour l'attribution des marchés. 9 offres ont été reçues : 3 pour le lot n°1 – V.R.D. et 6 pour le lot n°2 – espaces verts. Les travaux d'enfouissement des réseaux commencent mardi 7 juillet matin.
4. **Commissions : Éric MAHÉ** demande s'il est possible d'avoir un planning prévisionnel des commissions. **Madame le Maire** répond que cela est à l'étude mais ce n'est pas facile à mettre en œuvre.
5. **Limitation de vitesse : Éric MAHÉ** rappelle que certaines rues sont limitées à 30 km/h sans qu'une signalisation soit mise en place. Il cite l'exemple de la route de Bel et de la rue Ar Maner. **Maurice LANGLOIS** répond qu'une réunion conjointe des commissions Sécurité et Travaux est prévue. Des contrôles de vitesse viennent d'être réalisés : en moyenne, les véhicules roulent entre 10 et 20 km/h au-dessus de la vitesse autorisée ! La situation se dégrade.
6. **Opération tranquillité vacances : Éric MAHÉ** demande si la commune participe à cette opération et s'il est possible de s'appuyer sur le policier municipal. **Madame le Maire** répond que les Surzurois doivent appeler directement la gendarmerie, le policier municipal n'intervient pas dans ce dispositif.
7. **Temps méridien : Éric MAHÉ** relaie l'interrogation de parents d'élèves de Victor Hugo qui souhaitent savoir pourquoi leurs enfants ne peuvent utiliser la cour du restaurant scolaire pendant le temps méridien. **Madame le Maire** répond que les enfants des 2 écoles vont sur cette cour pendant le temps méridien. Elle rappelle que des protections bois ont été posées sur les coins des jardinières en béton jugés trop saillants.
8. **Éclairage public : Éric MAHÉ** explique que la rue de Virel était éclairée vendredi soir à 23h30 et demande si cela est bien nécessaire si tard. **Madame le Maire** répond que la commune n'a sollicité aucune modification des horaires d'éclairage public fixés lors du mandat précédent.
9. **Terrain de football : Éric MAHÉ** explique que le terrain de football était arrosé l'après-midi en période de forte chaleur et demande à ce que cet arrosage soit décalé en soirée ou le matin. **Véronique GRELAUD** répond que cet arrosage est réalisé par le club de football, elle prendra contact avec eux à ce sujet.
10. **Salon des Arts : Patricia PERSE** rappelle qu'il se déroulera du samedi 18 au dimanche 26 juillet à la salle omnisports. 65 artistes exposeront. Elle recherche des volontaires pour préparer le vernissage : Sylviane PEDRON, André LE GALLIC, Josie LEFORT et Marcel JUTEL se portent candidats.
11. **Feu d'artifice du 18 juillet à 23h : Maurice LANGLOIS** recherche des bénévoles à partir de 22h30 pour assurer la sécurité et empêcher les gens de pénétrer sur le terrain. L'équipe sera coordonnée par Sylviane PEDRON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h10.

Aucune question de la part du public.

Le Maire,

Vu le 10/07/2015



Michèle NADEAU



Le secrétaire de séance,



Caroline AUGEREAU

